**Zeitschrift:** Sinfonia: offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =

organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 15 (1954)

**Heft:** 3-4

Rubrik: Rapport annuel de la Société fédérale des orchestres pour 1953

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Rapport annuel de la Société fédérale des Orchestres pour 1953

Dans notre rapport de 1952, nous avions mentionné les changements qui se dessinaient dans le choix des oeuvres exécutées par nos sections qui tendent à interpréter toujours davantage des oeuvres classiques et romantiques. Ce mouvement s'est continué pendant l'année 1953 de façon heureuse par l'engagement de solistes et d'instrumentistes professionnels toujours plus nombreux. Les programmes des concerts de nos sections des villes et des campagnes contribuent, de plus en plus, à développer la vie musicale du pays et à jouer, de ce fait, un rôle important dans la vie artistique suisse, rôle dont la SFO peut être fière. En maintes circonstances, notre société ainsi que ses sections ont donné durant l'année écoulée la preuve d'un effort constant en faveur d'oeuvres dont la valeur augmente sans cesse. Par les cours instrumentaux organisés pour la première fois cet hiver par la SFO, nous cherchons à développer encore l'effort poursuivi et si les delégués ont décidé de renoncer dorénavant à la remise d'un don lors de jubilés de nos sections, par exemple, afin de doter notre bibliothèque centrale de nouvelles oeuvres, cette décision marque bien le désir des orchestres suisses de poursuivre un développement fidèle à l'idéal auguel ils tendent.

Assemblée des délégués. L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu le 26 avril 1943 à Langenthal. Avec l'invitation à cette assemblée, il a paru dans «Sinfonia» un article intéressant sur la localité de Langenthal. Il y a lieu de noter que cette section fêtait en même temps les 50 ans de son existence et que la participation atteignit de ce fait un chiffre assez élevé de 57 sections et de plus de 130 participants. Si l'on songe que nos sections sont reparties dans l'ensemble du pays et que la plupart des délégués viennent à leurs propres frais à nos assemblées annuelles, une telle participation marque bien le haut idéal qui anime la plupart des membres de nos sections. Le samedi soir 25 avril, l'Orchestre de Langenthal nous offrait un magnifique concert et une fête de jubilé réussie en tout point. Le dimanche matin, l'ensemble choral de la Haute-Argovie avec l'appui de solistes de valeur et assisté par l'Orchestre de Langenthal présenta en matinée la messe en sol majeur de Schubert. Nous vous en référons à ce sujet aux Nos 6/7, 8/9 1953 de «Sinfonia» et aux rapports complets qui y parurent dûs à la plume du Professeur Cherbuliez. Nous tenons à remercier encore sincèrement l'Orchestre de Langenthal, son infatigable président, M. Grieder, ainsi que tous ses collaborateurs pour leur réception amicale, une organisation exemplaire et des instants inoubliables qu'ils nous offrirent.

Le concert en matinée fut suivi de l'assemblée des délégués au théâtre de Langenthal. Nous eûmes le plaisir de saluer le Dr Uzler, représentant du Département fédéral de l'intérieur, ainsi que le Dr V. Moine, Conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, E. Rumpel, président central de la Société fédérale de musique, M. Ischi, maire de Langenthal, ainsi que les représentants de la presse. Les tractations se déroulèrent comme d'habitude

rapidement et nous vous en référons au procès-verbal paru dans «Sinfonia» No 6/7 1953. Relevons quelques points importants discutés lors de cette assemblée. Le délai de prêt des oeuvres de la bibliothèque a été réduit de 5 à 4 mois ; en raccourcissant ce délai, nous avons cherché à augmenter la cadence de circulation des oeuvres les plus demandées. Il a été décidé également une contribution de 2000 fr. à l'achat de nouvelles oeuvres musicales pour la bibliothèque centrale. Une discussion nourrie fut ouverte au sujet des cours pour instrumentistes et leur organisation fut décidée à titre d'essai. La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Bâle et sera organisée par l'Orchestre Gundeldingen. Pour l'assemblée des délégués 1955, se sont annoncés Bellinzone et Sursee.

Lors du banquet, le président central adressa à l'Orchestre de Langenthal ses voeux les plus chaleureux à l'occasion de son cinquantenaire. Ce fut ensuite M. le Dr Moine, Conseiller d'Etat, qui dans une allocution brillante releva le côté positif de la vie musicale et l'importance de la musique dans les écoles et pour le peuple. M. le Dr Uzler salua l'assemblée au nom du président de la Confédération, M. le Dr E. Etter, ainsi qu'au nom du Département fédéral de l'intérieur, et prononça des paroles tout à l'honneur de l'activité musicale et culturelle que poursuit la SFO. Les applaudissements de l'assemblée témoignèrent de la reconnaissance des participants aux exposés qu'ils venaient d'entendre. Il appartint, en outre, au Maire Ischi de remercier la SFO de tenir ses assises à Langenthal.

Cette année encore, nous avons dû constater qu'en dehors des exigences administratives, l'assemblée des délégués laissait bien l'impression du travail accompli par nos sections et le rôle qu'elles jouent dans le pays.

Nomination des vétérans. 2 dames et 22 messieurs ont été nommés vétérans de la société, aprés avoir accompli 35 ans ou 25 ans d'activité à l'âge de 60 ans. Les noms des nouveaux vétérans ont paru dans «Sinfonia» No 6/7 1953. Au cours de ces 10 dernières années, 217 dames et messieurs ont pu être remerciés de leur activité et nommés vétérans de notre société. Cela n'estil pas un signe heureux d'une belle assiduité, du plaisir que fournit la musique et d'une belle fidélité à notre société ? Nous adressons encore aux nouveaux vétérans nos meilleurs voeux.

## Autorités de la société.

# a) Comité central:

président central : Robert Botteron,	Berne membre du comité	depuis 1938
vice-président : Paul Schenk, Wil		depuis 1948
secrétaire central : Louis Zihlmann,	Soleure	depuis 1943
caissier central: Benjamin Liengme,	Delémont	depuis 1952
bibliothécaire central : Ernest Roos,		depuis 1951

Durant l'année écoulée, le Comité central s'est réuni 3 fois : le 10 janvier à Berne, le 25 avril à Langenthal et le 15 novembre à Zurich. De nombreuses affaires ont été liquidées par correspondance.

b) Commission de musique :

président : G. Fessler-Henggeler, chef d'orchestre, Baar

membres: Dr Ed. M. Fallet, Zollikofen

Professeur Antoine-E. Cherbuliez, Kilchberg/ZH

La Commission de musique s'est rassemblée le 25 avril à Langenthal pour mettre au point les propositions d'achats de musique. Les autres questions ont pu être liquidées par correspondance.

**Mutations.** Notre effort de recruter de nouvelles sociétés orchestrales continua encore cette année et fut couronné de succès. Il nous a été possible, en effet, de noter l'admission de 7 sections.

Etat au 1.1.1953

115 sections

Entrées :

Orchesterverein Dietikon (Réadmission) (16. 2. 1953)

Unterhaltungsorchester Trübbach (22. 4. 1953)

Orchesterverein Sempach (8. 6. 1953)

Orchesterverein Laufenburg (24. 6. 1953)

Orchesterverein Wallisellen (17. 8, 1953)

Orchestre de Château d'Oex (12. 12. 1953)

Orchestre de la Côte, Aubonne (15.12.1953)

7 sections

Sortie:

Orchesterverein Menzingen (31. 12. 1953)

Orchesterverein St. Gallen (31. 12. 1953)

Etat au 31 décembre 1953

2 sections

120 sections

**Finances.** La cotisation annuelle a été maintenue à 1 fr. par membre, selon décision de l'assemblée des délégués. Les comptes de la SFO voir dans ce numéro de «Sinfonia». Au début de l'année, le fond de musique a été placé en carnet de dépot et sur carnet d'épargne, auprès de la Banque Populaire Suisse.

Conférences des présidents. Durant l'année écoulée, nous avons organisé 2 conférences des présidents : la première le 1er mars à Winterthur et la seconde le 8 mars à Olten. Dans une allocution d'introduction «Rapport entre présidents et directeurs», M. Kneusslin, chef d'orchestre à Bâle, a enthousiasmé les participants, de sorte qu'il s'en suivit une discussion heureuse et utile pour nos sections. 42 sections ont pris part à ces journées qui marqent bien l'utilité d'unifier les efforts que nous poursuivons. Nous remercions le conférencier ainsi que les 2 sections organisatrices, l'Orchestre de Winterthur et l'Orchestre de la ville d'Olten, ainsi que tous les membres qui animèrent ces conférences par des propos musicaux et autres.

Cours pour directeurs. Le programme des cours de directeurs, échelonnés sur 4 ans, a pris fin par les 2 journées des 18 janvier à Wil et 25 janvier à Lucerne. Dans notre rapport 1952, nous avons fourni tous les détails à ce sujet et nous nous contentons, pour cette fois, de vous en référer aux publications parues dans «Sinfonia» No 2 1953.

Cours pour instrumentistes. Conformément à la décision de l'assemblée des délégués de 1952, nous avons transmis aux sections un questionnaire, afin de savoir s'il existait un intérêt réel en faveur de cours pour instrumentistes. Les nombreuses réponses affirmatives ont été un encouragement pour le Comité central qui put ainsi faire des propositions concrètes à l'assemblée des délégués de 1953. Après un examen du pour et du contre, cette dernière décida d'organiser un cours à titre d'essai. Le nombre des participants s'annonça plus élevé que nous n'osions l'espérer. Le Comité central décida donc l'organisation d'un cours pour contre-basses et d'un cours pour batteries. Ces cours ont lieu présentement à Zurich et nous espérons pouvoir, une autre année, en faire bénéficier d'autres régions du pays.

Le cours pour contre-basses a commencé le 9 janvier 1954 et comprendra 10 séances qui auront lieu le samedi après-midi.

Le cours pour batteries fut ouvert le 23 janvier et s'étendra sur 6 aprèsmidi le samedi.

Pour les 2 cours, nous avons engagé des spécialistes très compétents, notamment MM. Renidear, contre-bassiste solo, et Hänggeli, premier timbaliste, tous deux de l'Orchestre de la Tonhalle de Zurich. De façon très aimable, le directeur du conservatoire de Zurich, M. Wittelsbach, a mis à notre disposition une salle de cours avec piano et batterie, moyennant versement d'une petite indemnité. Nous tenons à le remercier très sincèrement. Les participants versent une petite contribution qui réduit quelque peu les dépenses de la SFO.

Bibliothèque centrale. Le complément 1951/52 au catalogue de la bibliothèque a pu être envoyé aux sections au début de l'année 1953. Les nouvelles acquisitions ont été publiées dans «Sinfonia». En 1954 paraîtra une nouvelle liste complémentaire. L'assemblée des délégués de 1953 a, comme nous le disions précédemment, réduit de 5 à 4 mois le temps de prêt des oeuvres musicales. On nous a signalé, depuis lors, à plusieurs reprises, que ce délai était trop court ; de sorte qu'il faut admettre que la question sera reprise par l'assemblée des délégués de 1954. Durant la période écoulée, la demande d'oeuvres a été très grande, de sorte que le bibliothécaire central a toujours davantage de travail, d'autant plus que les prescriptions de la bibliothèque ne sont souvent pas observées par les sections. Il ne devrait pas être possible que certaines sections retiennent des oeuvres durant plusieurs mois, voire même plus d'une année, sans même prendre la peine de répondre ou de réagir aux réclamations du bibliothécaire. Une telle façon de procéder devrait être inconnue à la SFO et les responsables se rendent-ils compte des désagréments qu'ils causent à l'organisation de notre société et aux dépenses et au travail inutile qu'ils procurent ? Aussi, nous espérons - mais c'est presque inutile de le souhaîter semble-t-il — que les présidents de sections vouent plus d'attention aux prêts que fait notre bibliothèque centrale et suivent de plus près le travail de leur propre bibliothécaire, de leurs membres et des directeurs, afin d'obtenir davantage d'ordre.

Durant l'année écoulée, nous avons fait de nouveaux achats de musique pour plus de 2000 fr. env. et la bibliothèque contient toujours davantage un choix d'oeuvres de valeur. Nous recommandons encore aux sections de faire en sorte que les compléments au catalogue soient collés dans le catalogue principal, sous les catégories correspondantes, afin de pouvoir indiquer toutes les références demandées lors de commandes de musique à la bibliothèque. Nous tenons, malgré toutes ces réserves, à remercier les sections qui rendent la musique en ordre parfait dans le délai prescrit. Le rapport du bibliothécaire, donne tous les renseignements utiles au sujet de l'activité de la bibliothèque.

Contribution de la Confédération. Les Chambres fédérales, sur proposition du Départ. de l'intérieur, nous ont alloué à nouveau pour 1953 une subvention de 1000 fr. Cette somme a été utilisée pour l'achat des oeuvres de notre bibliothèque et nous osons espérer qu'une subvention du même montant nous sera assurée pour 1954. Une réduction de cette contribution fédérale amenuiserait sensiblement nos possibilités d'activité, car la cotisation de 1 fr. demandée aux membres peut être considérée comme suffisamment haute déjà. Nous tenons à remercier très sincèrement les Chambres fédérales ainsi que le Conseil fédéral et le Département de l'intérieur pour leur appui moral et financier.

**Suisa.** Notre représentation au sein de la Commission arbitrale de la Suisa n'a pas subi de modification durant l'année écoulée.

Sections. Durant la période 1953, nos sections ont fait preuve d'une très riche activité. L'heureux changement constaté dans la constitution des programmes, l'an dernier déjà, en faveur des oeuvres préclassiques s'est poursuivi. Il est reconnu de plus en plus que ce genre de musique correspond le mieux aux possibilités des orchestres d'amateurs et, pour beaucoup de sections qui supposait que le public ne goûterait pas ce genre de musique, les changements qui se sont produits dans les programmes ont eu d'heureux résultats. Preuve en est l'augmentation toujours croissante des membres actifs. Ainsi, l'activité principale de nos sections a de nouveau été remplie par l'étude sérieuse et l'exécution de concerts d'abonnement et symphoniques, l'étude d'oratorios et la présentation d'opéras, d'opérettes, de sérénades et de musique de chambre, ainsi que de messes religieuses et de participation aux fêtes des jeunes citoyens. Par l'engagement de solistes professionnels les programmes furent des plus variés et nous pouvons sans autre prétendre que dans leur ensemble, les orchestres d'amateurs contribuent de façon très heureuse au développement de la vie culturelle du pays. Au temps actuel du fanatisme sportif, un tel essor vers un but idéal n'est pas une chose aisée et nous pensons que tous les membres actifs et dévoués de nos sections méritent l'estime de tous les amis de la musique.

Les statuts de notre société obligent les sections à nous remettre 2 exemplaires de tous les programmes des concerts qu'elles organisent. Ces derniers sont à transmettre au caissier central. Malheureusement, nous avons dû constater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus dans «Sintater, ainsi que le prouve la liste des programmes reçus et parus de la liste des programmes de la liste des programmes de la liste de

fonia» No 12 1953, que la moitié des sections seulement nous envoie périodiquement leur programme. Nous les prions donc de vouer plus d'attention à cet envoi. Notons particulièrement qu'un des exemplaires du programme est destiné au classement de la bibliothèque nationale suisse à Berne.

Jubilés. Lors de l'assemblée des délégués des 25/26 avril 1953, nous avons eu l'occasion de participer à la fête du cinquantenaire de l'Orchestre de Langenthal. Un très nombreux public assistait à ce concert, voir No 6/7 1953 de «Sinfonia». Les voeux de la SFO à l'Orchestre de Langenthal ont été adressés par le président central.

**Droit d'auteurs.** Le Département fédéral pour la propriété intellectuelle nous a demandé d'examiner un avant-projet pour la revision de la loi fédérale du 7. 12. 52 relative aux droits d'auteurs, d'oeuvres littéraires et artistiques. La seule modification de la loi méritant d'être signalée à nos sections est celle prévoyant la prolongation de 30 à 50 ans du délai de protection des oeuvres après le décès de leurs auteurs.

Société fédérale de musique. Le Comité central de la Société fédérale de musique, avec lequel nous avons des relations les plus amicales, a invité le président de la SFO à participer à la fête de musique fédérale à Fribourg. Le délégué de la SFO a suivi avec le plus grand intérêt cette journée et n'a pas manqué de relever la magnificence que représentèrent les productions de nos harmonies et fanfares suisses (voir «Sinfonia» No 8/9 1953). Nous félicitons encore chaleureusement la Société fédérale de musique pour son activité et la remercions de son amicale invitation.

**«Sinfonia».** L'organe officiel «Sinfonia» a paru en 6 numéros simples et 3 numéros doubles en 1953. Par des articles intéressants et instructifs, ainsi que par les communications du Comité central et la publication des programmes des sections, ce journal représente un réel intérêt entre la Société et ses sections. Nous adressons à ce sujet nos remerciements les plus chaleureux à son rédacteur, le Professeur A.-E. Cherbuliez.

Remerciements. En terminant ce rapport, nous tenons à remercier toutes les sections et comités des sections, les directeurs et les membres actifs pour le grand et beau travail qu'ils ont accompli durant l'année qui prend fin, en faveur de la musique et pour l'honneur de la SFO. Nous souhaitons à tous que l'année qui commence leur permette de poursuivre et d'atteindre le but qu'ils recherchent : le développement de la belle et bonne musique.

Nos remerciements tout particuliers s'adressent également aux autorités fédérales, cantonales, communales et paroissiales, ainsi qu'à tous les membres passifs de nos sections, aux auditeurs de nos concerts et à tous ceux qui par leur présence prouvent à notre société et à nos sections leur sympathie et leur appui.

A mes collègues du Comité central, ainsi qu'à la Commission de musique, au rédacteur et à l'éditeur du journal officiel «Sinfonia», j'adresse également mes remerciements chaleureux pour leur amitié et leur collaboration.

Berne, le 28 janvier 1954

SOCIETE FEDERALE DES ORCHESTRES

(Traduction: B. Liengme)